

7.

Séance du
Conseil Municipal
du 20 juin 1958

Le Ministère A.C.V.G. envisage la création d'une nécropole nationale sur le terrain communal. Un terrain approprié sur la colline de Sigolsheim pourrait être mis à disposition en vue de cette création. Le choix de Sigolsheim se justifie d'une part, de par sa situation géographique, de terrain en cause dominant la plaine serait visible d'une certaine distance et, d'autre part, les lieux mêmes de l'implantation sont chargés d'histoire de la libération de la poche de Colmar.

Le C. h. donne son accord et décide de mettre à disposition une superficie de 1 à 2 ha pour la création de cette nécropole.

Le terrain serait cédé gratuitement au Ministère des A.C.V.G.